

# CAP HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

## GITE D'ÉTAPE

Les dossiers présentés au titre du « CAP Hébergement Touristique pour Tous » seront appréciés au regard des critères ci-dessous et de la qualité du projet.



### PRÉALABLE NÉCESSAIRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Suivre une formation préalable** « Créer son activité de meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes » (durée minimum : 2 jours)

Cliquer sur le lien suivant : [www.formations-tourisme-centre.fr](http://www.formations-tourisme-centre.fr)



Ou

- Être accompagné(e) pour le montage du projet** par une structure labellisée

Liste des structures d'accompagnement labellisées par la Région disponible sur demande : [CAPHebergement@centrevaleloire.fr](mailto:CAPHebergement@centrevaleloire.fr)

Dans les deux cas, une attestation de suivi de la formation ou de mise en œuvre d'un accompagnement est à joindre au dossier de demande de subvention. Cette attestation devra indiquer le contenu et la durée de la formation ou de l'accompagnement suivi.

Les gestionnaires d'un hébergement touristique en activité depuis au moins deux années et les collectivités publiques sont dispensés de cette obligation.

### POUR QUI ?

#### Bénéficiaires

- Très petite (TPE), petite ou moyenne entreprise (PME) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée au centre de formalités des entreprises concerné, en région Centre-Val de Loire
  - Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) doivent être adossées à une société d'exploitation détenant plus de 50 % des parts de la SCI
  - Association type loi 1901
  - Etablissement public ou collectivité territoriale
  - Particulier sous statut de loueurs non professionnels et immatriculés au centre de formalité des entreprises concerné en région Centre-Val de Loire
- Important** : Pour déposer une demande de subvention, le siège social doit obligatoirement être domicilié en Région Centre-Val de Loire

#### Types d'hébergements

- Gîte d'étape** :
  - hébergement de grande capacité (12 lits et plus), disposant d'une cuisine commune
  - proposant la location à la nuitée,
  - adapté à l'accueil des randonneurs

## LES CRITERES OBLIGATOIRES DEVANT ETRE SATISFAITS APRES TRAVAUX

### Mon hébergement doit :

- Proposer une capacité d'accueil supérieure à 12 lits
- Disposer d'un label national d'hébergement reconnu à l'échelle nationale
- Être situé à proximité d'un itinéraire cyclable, pédestre ou équestre
- Être ouvert 8 mois/an minimum
- Proposer la location à la nuitée
- Être commercialisé par Internet
- Adhérer à la Place de marché régionale

Renseignements en cliquant  
sur le logo suivant :



### Tourisme à vélo :

- Adhérer à la marque « Accueil Vélo » si mon hébergement est situé à moins de 5 km d'une véloroute ou d'une boucle cyclotouristique du réseau régional respectueuse du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes

Cliquez sur le logo suivant :






### Performance énergétique :


- Si je construis un bâtiment neuf : conformité aux obligations de la réglementation thermique en vigueur
- Si je rénove un bâtiment existant : pour les travaux portant sur l'isolation thermique et les équipements de chauffage, conformité aux caractéristiques techniques requises suivantes

Cliquez sur le logo suivant :



## COMMENT LA REGION PEUT-ELLE M'ACCOMPAGNER ?

<p>J'AI UN PROJET</p>  <p>JE PEUX SOLLICITER</p>	<p>D'ETUDE</p>  <p>Une aide au conseil</p>	<p>DE CRÉATION OU DE RÉNOVATION d'un hébergement</p>  <p>Une aide bonifiée</p>
<p>PROJETS AIDÉS</p>	<p>↓</p> <p><b>Études préalables</b> à la définition et/ou à la mise en œuvre de mon <b>projet</b> d'hébergement touristique (<i>étude de marché, business plan, stratégie commerciale...</i>)</p> <p>ou</p> <p><b>Études/bilans</b> relatifs à la <b>qualité environnementale</b> de mon projet</p>	<p>↓</p> <p><b>Création, extension et/ou rénovation d'un gîte d'étape : hébergement adapté à l'accueil des touristes itinérants (à vélo, à pied, à cheval)</b></p>
<p>DÉPENSES ÉLIGIBLES</p>	<p>Prestation d'un <b>bureau d'études</b> professionnel spécialisé dans le domaine de l'étude</p>	<p>Dépenses en <b>investissement</b> liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aux frais d'accompagnement au montage de projet</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aux travaux, réalisés par des entreprises ou des associations, sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• le gros œuvre</li> <li>• le second œuvre (hormis climatisation)</li> <li>• l'embellissement extérieur</li> <li>• les équipements de services (si ceux-ci ne représentent pas la majorité ou l'exclusivité des dépenses)</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> A la création d'équipements et de services pour les clientèles itinérantes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aux honoraires d'architecte et de maîtrise d'œuvre, dans la limite de 10 % du coût des travaux éligibles</li> </ul>

<p>CALCUL DE L'AIDE RÉGIONALE</p>	<p><b>50 %</b> des dépenses éligibles</p> <p><b>Aide maximale de la Région : 5 000 €</b></p>	<p><b>Montant maximal des dépenses éligibles : 250 000 €</b></p> <p><b>Taux de financement : 15 % (taux de base)<sup>1</sup></b>  + 5 % si 1 critère de bonification  + 10 % si 2 critères de bonification  + 15 % si 3 critères de bonification</p> <p><b>Critères de bonification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Qualité environnementale</u> attestée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un label justifiant la qualité environnementale des travaux</li> <li>✓ le niveau de performance énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ pour la construction neuve : niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation en vigueur,</li> <li>❖ pour les rénovations de bâtiments : obtention du label BBC Rénovation</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <u>Qualité touristique</u> : l'établissement créé/modernisé bénéficie, après travaux, d'au moins un label touristique (<i>hors labels/marques relevant des critères d'éligibilité</i>) : Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme, Cheval Etape, Marque « Valeurs PNR »</li> <li>• <u>Emploi</u> : création, au minimum, d'1 emploi en CDI (<i>minimum mi-temps</i>) à l'issue des travaux.</li> </ul> <p><b>Aide maximale de la Région : 75 000 €</b></p>
<p>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Les dépenses éligibles doivent être supérieures à 10 000 €</li> <li>☑ Les projets dont le montant est supérieur à 180 000 € doivent présenter un plan de financement comprenant un concours bancaire couvrant au minimum 20 % des dépenses éligibles (hormis pour les collectivités publiques)</li> <li>☑ L'aide régionale ne peut pas être cumulée avec une autre aide de la Région sur le même projet d'hébergement</li> <li>☑ Pour chaque bénéficiaire, une nouvelle aide régionale est possible après un délai de 3 ans, et sous réserve que la précédente ait été soldée</li> </ul>
<p>UN BONUS POUR MON ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE</p>		<p>Si mon établissement obtient un <b>écolabel</b> de niveau européen ou international, à l'issue des travaux : <b>+ 10 000 €</b></p> <p>Exemples d'écolabels : <a href="#">Clef verte</a>, <a href="#">Ecolabel européen</a>, <a href="#">Green Globe</a></p> 

1 : Taux non applicable pour les projets financés au titre du régime relatif aux aides en faveur des PME. Dans ce cadre, le taux est fixé par la loi, soit :

- 20% des coûts éligibles pour les petites entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

- 10% des coûts admissibles pour les moyennes entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

## COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

	AIDE AU CONSEIL	AIDE BONIFIÉE
À QUEL MOMENT DÉPOSER MA DEMANDE ?	<p><b>Après :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir consulté plusieurs bureaux d'études et choisi celui qui répond le mieux à ma demande</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention</li> </ul> <p><b>Avant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'engagement de la prestation (<i>aucun devis, bon de commande ou contrat ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>)</li> </ul>	<p><b>Après :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir finalisé les phases de définition et de conception de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> mon projet d'hébergement touristique (<i>étude de marché, business plan, stratégie commerciale...</i>)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> mon projet de bâtiment associé (<i>diagnostics, études, coût et durée des travaux, prestations techniques et travaux envisagés, plans détaillés de tous les niveaux du bâtiment, plans d'exécution, autorisation d'urbanisme, consultation des différents prestataires...</i>).</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir créé la (les) structure(s) juridique(s) propriétaire/gestionnaire de l'établissement</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Avoir obtenu les <b>autorisation règlementaires</b> (exemple : autorisation d'urbanisme, si la nature des travaux le justifie)</li> </ul> <p><b>Avant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'engagement des travaux (<i>aucun devis, bon de commande ou marché de travaux ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>)</li> </ul>
PRINCIPAUX DOCUMENTS À FOURNIR <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Cahier des charges</b> de l'étude</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Devis</b> détaillé du prestataire (<i>décompte détaillé [et description] des différentes prestations en volume horaire et en prix horaire, frais de déplacement, durée...</i>) établi en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Fiche de présentation</b> du prestataire retenu (<i>compétences, références, adhésion à un (des) groupement(s), qualifications telles que la qualification <a href="#">RGE</a>...</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Contrat</b> de l'architecte ou du maître d'œuvre daté de moins d'un an, s'il a été fait appel à un tel prestataire</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Devis :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> détaillés par poste de dépenses (<i>décompte détaillé [et description] de chaque prestation en quantité et en prix unitaire ; prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre...</i>),</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> établis en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> datés de moins de 6 mois,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> établis par des professionnels.</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Plans :</b> plan de situation, plan de façade et plan des pièces (<i>avec les aménagements prévus</i>)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Extrait Kbis</b> de moins de 6 mois pour les TPE, PME et SCI</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Avis de situation au répertoire SIRENE</b> de moins de 6 mois (<i>hormis pour les établissements publics et collectivités territoriales</i>)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Statuts</b> de la structure propriétaire et de la structure gestionnaire</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Bilans et comptes de résultats</b> à N-1 et N-2</li> </ul>
OÙ REMPLIR MON DOSSIER ?	Toutes les demandes de subvention se font sur le <a href="#">portail régional des aides en ligne</a> à partir des formulaires suivants <sup>2</sup> :	
	34.7 – CAP HÉBERGEMENT – AIDE AU CONSEIL	34.6 – CAP HÉBERGEMENT - AIDE BONIFIEE

<sup>1</sup> : liste non exhaustive, la liste complète figurant dans les formulaires de demande de subvention- <sup>2</sup> : les formulaires sont accessibles après vous être connecté via votre compte

## DE QUELLES RESSOURCES PUIS-JE DISPOSER ?

POUR ÊTRE CONSEILLÉ(E) DANS L'ÉLABORATION  
DE MON PROJET

Je peux **contacter** :

- Pour des informations sur **l'environnement touristique du projet** : L'Agence Départementale du Tourisme de mon département ou l'office de tourisme de mon territoire
- Pour des informations sur les **labels d'hébergement** : les réseaux de labellisation présents sur le territoire régional : réseaux « Gîtes de France », « Clévacances », « Fleurs de soleil », « Accueil Paysan », Maison Passions ».
- Pour des questions liées à la **création d'entreprise et l'économie d'un projet de développement touristique** : les relais départementaux des Chambres de commerce et de l'industrie ou les délégations départementales des Boutiques de Gestion.

POUR RENSEIGNER MON DOSSIER DE DEMANDE  
DE SUBVENTION CAP HÉBERGEMENT

Je peux contacter la Direction du Tourisme de la Région Centre-Val de Loire :  
[CAPHebergement@centrevaleloire.fr](mailto:CAPHebergement@centrevaleloire.fr)